



Rapport

Date de la séance du CE : 24 août 2022
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2021.BKD.19137
Classification : Non classifié

Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) : Rapport annuel 2021 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO ; Rapport annuel 2020 avec comptes annuels 2020 de la HES-SO.

Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil

Table des matières

1.	Synthèse	1
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire	2
4.	Synthèse du rapport 2021 de la Commission interparlementaire de contrôle (CIP) HES-SO	2
5.	Synthèse du rapport annuel 2020 de la HES-SO	3
6.	Statistiques 2020 de la HES-SO	5
7.	Proposition	5

1. Synthèse

La Commission interparlementaire de contrôle (CIP) est chargée du contrôle coordonné de la Haute École Spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO) par les parlements des cantons concordataires. En 2021, la CIP HES-SO s'est réunie à trois reprises dans le but d'exercer son mandat de haute surveillance. Elle a entre autre pris connaissance des comptes 2020 de la haute école et a pu constater que les contributions des sept cantons membres se sont montées à environ 380 millions de francs, chiffre en hausse de 1 million de francs par rapport aux contributions 2019. La CIP s'est également penchée sur les résultats d'un rapport d'audit sur le fonctionnement de la HES-SO et s'est préoccupée des conséquences de la non-intégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe.

En plus, la CIP a pris connaissance du rapport annuel 2020 de la HES-SO : outre la gestion de la pandémie du COVID-19 qui a impacté l'organisation des formations et la conduite des projets de recherche et autres mandats pour des tiers, la HES-SO a lancé durant cette année un nouveau master « Wine and Hospitality Management ». La haute école a enregistré en 2020 une hausse de 20 % des candidatures pour ses formations de degré master. Malgré cette progression, la HES-SO demeure principalement une institution de formation professionnalisante, avec 88 % d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans des cursus de degré Bachelor. Au total en formation de base (formations des degrés bachelor et master), le nombre d'étudiantes et étudiants a crû de 2,2 % pour s'établir à 21 508 en 2020.

2. Bases légales

- Article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21)
- Articles 7 et 10 de la Convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO ; RSB 439.32-1)

3. Description de l'affaire

La Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) est la plus grande HES de Suisse avec plus de 20 000 étudiants. Elle fédère toutes les HES de Suisse romande, à savoir la HES-SO Genève, les hautes écoles spécialisées vaudoises, la HES-SO Valais-Wallis, la HES-SO Fribourg, la Haute École Arc, les hautes écoles conventionnées ainsi que le domaine HES-SO Master. Ses différentes filières d'étude et ses recherches se déclinent en six domaines qui sont « Design et Arts visuels », « Économie et Services », « Ingénierie et Architecture », « Musique et Arts de la scène », « Santé » et « Travail social ».

La Commission interparlementaire de contrôle (CIP) est chargée du contrôle coordonné de la HES-SO par les parlements des Cantons concordataires. Elle est composée de sept délégations cantonales comprenant chacune sept membres du parlement cantonal concerné.

La présente affaire porte sur le rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO pour l'année 2021 (annexe 1), conformément aux dispositions de la CoParl reprises dans l'article 10 alinéa 1 de la Convention intercantonale sur la HES-SO. Il est accompagné du rapport annuel de la HES-SO (annexe 2) portant sur l'année 2020 et des comptes de la même année (annexes 3 et 4).

4. Synthèse du rapport 2021 de la Commission interparlementaire de contrôle (CIP) HES-SO

L'article 10 de la Convention intercantonale sur la HES-SO prévoit la constitution d'une Commission interparlementaire chargée de contrôler :

1. La réalisation des objectifs stratégiques de la haute école
2. La planification financière pluriannuelle de la haute école
3. Le budget annuel et les comptes annuels de la haute école
4. L'évaluation des résultats obtenus par la haute école

La CIP veille à informer régulièrement chacun des parlements des cantons membres de la HES-SO au sujet de ses activités. Son rapport annuel portant sur l'année 2021 est synthétisé dans ce chapitre.

La CIP a pris connaissance des comptes 2020 de la HES-SO, révisés par la société PWC et approuvés ensuite par le Comité gouvernemental HES-SO. Les contributions des cantons partenaires se sont montées à environ 380 millions de francs, montant en hausse de 1 million de francs par rapport aux contributions 2019. Le financement en provenance de la Confédération s'est élevé à 167 millions de francs. La Commission a aussi pris connaissance du budget 2022 de la haute école.

Dans le cadre de la Convention d'objectifs 2021-2024, un des points porte sur l'évaluation du fonctionnement de la HES-SO. Le Comité gouvernemental a mandaté une société externe pour réaliser cette analyse, dont les résultats ont été communiqués à la CIP dans le cadre de sa mission de haute surveillance de la HES-SO. Constatant les difficultés et le temps nécessaire jusqu'à la transmission du rapport, la Commission souhaite à l'avenir être plus régulièrement informée de l'avancée des travaux, en particulier ceux relatifs à la rédaction d'un règlement d'application.

Le rapport d'audit souligne le fonctionnement généralement bon de la HES-SO. Il émet plusieurs pistes afin d'améliorer le fonctionnement de l'institution. En particulier, le rapport d'évaluation indique que le cadre stratégique et politique qui s'applique à la HES-SO mériterait d'être clarifié. Le Comité gouvernemental s'est saisi de cette question et a initié la rédaction d'un règlement d'application de la Convention intercantonale sur la HES-SO, inexistant à ce jour. Ce règlement est appelé à clarifier entre autres les compétences des divers organes de la haute école.

La Commission s'est également préoccupée des conséquences de la non-intégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe. S'appuyant sur la Convention sur la participation des parlements (CoParl), elle a adressé une résolution au Comité gouvernemental. Cet instrument permet à la CIP d'adresser à l'intention de l'organe exécutif une déclaration ou un vœu sur tout objet relevant de la compétence de cet organe exécutif.

Dans sa résolution, la CIP demande notamment au Comité gouvernemental d'intervenir auprès du Conseil fédéral afin pour qu'il prenne les mesures nécessaires permettant aux institutions suisses de retrouver une pleine association à Horizon Europe. L'organe exécutif de la HES-SO a écrit un courrier au Conseiller fédéral Guy Parmelin, en charge du Département de l'économie, de la formation et de la recherche. Dans sa réponse, M. Parmelin indique que les mesures transitoires mises en œuvre afin de soutenir les hautes écoles suisses ne peuvent pas remplacer une association à Horizon Europe et ne parviennent pas à pallier les impacts directs et indirects sur le paysage suisse de la recherche et de l'innovation. Par conséquent, une association au programme Horizon Europe dans les meilleurs délais reste l'objectif déclaré du Conseil fédéral.

La Commission interparlementaire s'est enquis des projets initiés par la HES-SO portant sur l'intelligence artificielle. Deux présentations ont été faites par la HES-SO aux parlementaires, l'une portant sur la manière d'intégrer ce sujet dans les formations initiales et continues de la haute école, l'autre portant sur le « machine learning » appliqué au domaine du design.

5. Synthèse du rapport annuel 2020 de la HES-SO

Le rapport annuel de la HES-SO relate les activités et projets réalisés en 2020 par la haute école. Nouveauté par rapport aux éditions précédentes, des témoignages vidéo sont intégrés au rapport via un QR code que l'on peut scanner et visionner sur son téléphone portable. Ceux-ci ont pour sujet l'impact qu'a eue la crise sanitaire liée au COVID-19 sur l'activité de la haute école (enseignement et recherche) ainsi que sur la vie des étudiantes et étudiants, qui ont dû faire preuve par moments d'inventivité et d'abnégation pour mener à bien leur parcours étudiant dans des circonstances inédites.

La gestion de la crise sanitaire est également mise en évidence dans le rapport annuel ; elle a en effet beaucoup marqué l'année 2020. On y apprend que la HES-SO a œuvré sur deux tableaux. Premièrement, il s'agissait de permettre aux étudiantes et étudiants de débiter, de poursuivre ou de clore leur formation dans le respect des normes sanitaires en vigueur. Pour cela, la haute école a fait évoluer son enseignement en le pratiquant à distance, puis en mode hybride (présentiel avec possibilité de suivre l'enseignement à distance). De plus, elle a mis sur pied une aide financière dont ont pu profiter les étudiantes et étudiants dont la situation économique s'est détériorée en raison de la crise, ainsi qu'une aide psychologique.

Un second défi que la HES-SO a mis un point d'honneur à relever était de contribuer, à son niveau et avec les compétences qui sont les siennes, à aider la société à traverser cette période chamboulée par le virus, notamment à travers l'engagement de ses étudiantes et étudiants dans les institutions de soins,

dont l'expérience ainsi engrangée a pu être valorisée dans leur cursus, ainsi que par la conduite de projets courts (six mois au maximum) visant à donner une réponse aux défis rencontrés par les entreprises du tissu régional.

Au-delà des éléments décrits ci-dessus, la HES-SO a lancé un nouveau master « Wine and Hospitality Management », offert par l'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL) en collaboration avec la Kedge Business School. De manière générale, la haute école a enregistré en 2020 une hausse de 20 % des candidatures pour ses formations de degré master. Malgré cette progression, la HES-SO demeure principalement une institution de formation professionnalisante, avec 88 % d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans des cursus de degré Bachelor.

Afin de permettre à ses étudiantes et étudiants de développer leurs connaissances dans une autre langue, la haute école de l'Arc lémanique a mis sur pied, en collaboration avec les trois hautes écoles bernoises, la HEP-BEJUNE et l'Université de Neuchâtel, la plateforme E-tandem. Cette dernière est coordonnée par le Forum du bilinguisme et permet des rencontres virtuelles ou en présentiel. À ce jour, plus de 700 tandems ont pris forme.

Dans l'activité de recherche appliquée et développement, un projet important a porté sur le déploiement de l'*open science* à la HES-SO. Le rapport indique que la haute école a mis sur pied une communauté dédiée à l'*open science*, comprenant une cinquantaine de membres et dont le but est d'offrir un lieu de réflexion et d'action sur cette thématique ainsi qu'un lieu d'échange et de rassemblement des expériences.

Comme d'autres institutions de formation tertiaire, la HES-SO a rejoint le réseau de bibliothèques SLSP (*swiss library service platform*), qui recense les catalogues et bases de données de 470 bibliothèques scientifiques exploités sur une plateforme unique.

La section « qualité » du rapport d'activité informe de deux domaines dans lesquels la HES-SO a déployé des efforts conséquents : afin de lutter efficacement contre le harcèlement des étudiantes et des étudiants, la haute école finance les projets portés par des étudiantes et des étudiants. À titre d'exemple, on peut citer le projet « Lutter contre le sexisme ordinaire », porté par un étudiant en économie d'entreprise de la HEG-Fribourg. À travers une campagne sur les réseaux sociaux, celui-ci permet notamment aux victimes et témoins d'un harcèlement de le signaler.

La haute école a également été active dans le domaine de la durabilité, en créant un service d'accompagnement des étudiantes et étudiants dans le montage de leurs projets et le dépôt des demandes de financement auprès du programme national U Change. Ces projets, qui visent une transition vers une société durable, sont en augmentation et touchent tant au recyclage, aux réparations, à la lutte contre le gaspillage ou contre le *littering*, qu'à la permaculture et aux projets solidaires. Se considérant comme une actrice au service du terrain, la HES-SO a à cœur d'apporter une contribution à cette transition. Pour cela, elle a défini une stratégie de durabilité portant sur la période 2021-2024.

6. Statistiques 2020 de la HES-SO

Les pages 22 et suivantes du rapport recensent les statistiques de la HES-SO portant sur 2020.

Voici quelques éléments marquants :

- La HES-SO totalisait en 2020 21 508 étudiantes et étudiants (21 038 en 2019), dont près de 9 % à la HE-Arc, ce qui en fait la plus petite des cinq hautes écoles régionales de l'entité HES-SO.
- Près de 60 % des étudiantes et étudiants étaient inscrits dans les domaines d'étude « Économie et Services » ainsi que « Ingénierie et Architecture ».
- Il y avait légèrement plus de femmes (11 215) que d'hommes (10 293) dans le corps étudiant. Les femmes restent très majoritaires dans les domaines santé et travail social, tandis que les hommes le sont dans le domaine ingénierie et architecture.
- Un bon tiers (36 %) des étudiantes et étudiants sont détenteurs d'une maturité professionnelle, le reste étant réparti entre la maturité gymnasiale, la maturité spécialisée et d'autres certificats suisses ou étrangers.
- Ensemble, les sept cantons partenaires de la HES-SO ont versé 379 905 441 francs (dont 50 079 192 francs par les cantons BEJUNE), un montant en hausse de 0,3 % par rapport à l'année précédente.

7. Proposition

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport 2021 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO, ainsi que du rapport 2020 de la HES-SO accompagné des comptes annuels de la même année.

Pièces jointes

- Rapport annuel 2021 de la Commission interparlementaire de contrôle (CIP) HES-SO (Annexe 1)
- Rapport annuel 2020 de la HES-SO (Annexe 2)
- Décision d'adoption / de bouclage des comptes 2020 par le comité gouvernemental (Annexe 3)
- Reporting HES-SO de bouclage annuel final 2020 (Annexe 4)